

# CONSEIL MUNICIPAL

## 6 MAI 2021

-----

L'an deux mil vingt et un le 6 mai, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Manuel GUIBERT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021.

Etaient présents : GUIBERT Manuel, SERIN Isabelle, TOURANCHEAU Michel, DELAUNAY Nadine, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBET Alix, BRIEAU Stéphane, BIRONNEAU Michèle, GUILLET Elise, HUMEAU Christelle, SORIN Charly, FOURNIER Matthieu, GRELLIER Hélène, ROUX Benoît, GUILLEMARD Sébastien.

Secrétaire de séance : FOURNIER Matthieu

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 10/05/2021 et le 17/05/2021 pour la délibération 2021-05-09 Bis.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

-----

**CRÉATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**(2021-05-01)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois suivants au 15 juillet 2021:

-un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les fonctions d'Assistant(e) service population -gérant(e) agence postale communale.

-un emploi d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet 4.12/35<sup>ème</sup> soit 4h20 pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement restauration scolaire.

-un emploi d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet 5.10/35<sup>ème</sup> soit 5h17 pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement restauration scolaire.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre des emplois concernés.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**D'ADOPTER** la proposition du Maire,

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021

DE MODIFIER le tableau des emplois comme suit au 15/07/2021 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	MISSIONS
Adjoint Administratif  Principal de 1ere classe	C	1  1	35h  35h	1- Secrétaire Générale / Directeur des Services  2-Assistant service population – Gérant agence postale communale
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h	Assistant service population – Gérant agence postale communale
Adjoint Administratif	C	1	14h	Agent administratif polyvalent en charge du service de restauration scolaire et binôme du poste d'Assistant service population –Gérant de l'agence postale communale
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	35h	Agent des services techniques en charge des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.
Adjoint Technique	C	1	28h06	Référente du service restauration scolaire et des ATSEM, en charge de l'entretien des bâtiments communaux.
	C	1	25h11	Adjoint technique : fonctions ATSEM et Agent accompagnement restauration scolaire
	C	1	24h26	Adjoint technique : fonctions ATSEM et Agent accompagnement restauration scolaire
	C	1	5h17	Agent d'accompagnement restauration scolaire
	C	1	4h20	Agent d'accompagnement restauration scolaire
	C	1	9h11	Agent d'accompagnement restauration scolaire
	C	1	4h39 (CDI)	Agent d'accompagnement restauration scolaire
	C	1	3h49 (CDI)	Agent d'accompagnement restauration scolaire
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

~~~~~

**DELIBERATION AUTORISANT LA REVALORISATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (2021-05-02)**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération en date du 29/06/2020 portant création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique à 4.39/35<sup>ème</sup> et fixant la rémunération à l'indice brut 352 ;

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021

Vu le décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'État, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser le traitement indiciaire des agents de catégorie c à compter du 1er avril 2021 afin de **garantir que les rémunérations indiciaires de tous les fonctionnaires** sont supérieures au SMIC et d'éviter ainsi le recours à l'indemnité différentielle,

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

**DECIDE** que la rémunération de l'emploi permanent d'Adjoint Technique contractuel à 4.39/35<sup>ème</sup> sera calculée par référence à l'indice brut 332 à compter du 6 mai 2021.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-ECL-003**  
**RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION**  
**D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE - RUE DES ROSES - (2021-05-03)**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une convention relative aux modalités techniques et financières devra être signée avec le SYDEV pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Roses.

La participation financière prévisionnelle de la commune est établie sur la base d'un coût des travaux ajusté après validation de l'étude d'exécution. Elle s'élève à 30 090€.

Les modifications additionnelles éventuellement demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

Cette participation sera versée à la réception d'un avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.

*Discussion :*

*M. GUILLEMARD s'interroge sur la raison du changement de l'éclairage. M. le Maire explique que la municipalité a profité des travaux de la fibre et d'effacement de réseaux pour changer l'éclairage qui était vieillissant et que, avec le transfert de compétence au SYDEV, ces travaux auraient dû être réalisés prochainement. Il précise que des mâts et des lanternes étaient défectueux et que les nouveaux éclairages seront à LED plus économes et pourront varier d'intensité.*

**Après avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SYDEV la convention N°2021-ECL-0003 relative aux modalités techniques et financières de cette opération,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-SL-0016**  
**RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION**  
**D'UNE OPERATION DE SIGNALISATION LUMINEUSE - ACHAT D'UN RADAR MOBILE -(2021-05-04)**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une convention relative aux modalités techniques et financières devra être signée avec le SYDEV pour la réalisation des travaux de signalisation - achat d'un radar mobile-.

La participation financière prévisionnelle de la commune est établie sur la base d'un coût des travaux ajusté après validation de l'étude d'exécution. Elle s'élève à 3 150 €.

Les modifications additionnelles éventuellement demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

Cette participation sera versée à la réception d'un avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SYDEV la convention N°2021-SL-0016 relative aux modalités techniques et financières de cette opération,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-SL-0017**  
**RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION**  
**D'UNE OPERATION DE SIGNALISATION LUMINEUSE -RUE DE LA FORET-**  
**Pose panneau lumineux traversée de piétons (2021-05-05)**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une convention relative aux modalités techniques et financières devra être signée avec le SYDEV pour la réalisation des travaux de signalisation lumineuse rue de la Forêt.

La participation financière prévisionnelle de la commune est établie sur la base d'un coût des travaux ajusté après validation de l'étude d'exécution. Elle s'élève à 6 781 €.

Les modifications additionnelles éventuellement demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

Cette participation sera versée à la réception d'un avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SYDEV la convention N°2021-SL-0017 relative aux modalités techniques et financières de cette opération,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PASSAGE**  
**DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION DU SENTIER « CHEMIN DES CHATAIGNIERS »**  
**(2021-05-06)**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N°2020-12-07, le Conseil Municipal a sollicité la labellisation auprès du Département du sentier dénommé « Chemin du Châtaignier » situé sur la commune de Fougeré et a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention visant à définir les obligations de chacune des deux parties.

Dans ce cadre, après une première évaluation, il apparaît que le sentier existant présente un tronçon bitumineux trop important pour rentrer dans les critères de sélection et qu'il convient donc de modifier son tracé en empruntant des parcelles privées (ZB 08 et ZB 57) afin de pouvoir prétendre à la labellisation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de passage jointes en annexe relatives au passage du sentier dénommé « chemin des Châtaigniers » sur les parcelles ZB08 et ZB 57 appartenant respectivement à M. Jean-Yves ARNOUX et M. Christian NEVEU,

~~~~~

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE CADASTRE ZD273**  
**POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI BUS POUR LES SCOLAIRES**  
**(2021-05-07)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain d'environ 10m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée ZD273 doit être conclue avec M. PAPIN Guillaume propriétaire pour permettre l'implantation d'un abri de bus pour les scolaires.

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021

En effet, du fait de sa proximité immédiate de l'arrêt de car des transports scolaires, cette parcelle est particulièrement adaptée pour l'implantation de ce type d'équipement.

**Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de passage jointe en annexe relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 10m<sup>2</sup> issu de la parcelle ZD273 comme figurant au plan joint à la convention pour l'installation d'un abri bus pour les scolaires.

~~~~~

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**  
**(2021-05-08)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les départements sont chargés de proposer aux préfectures la répartition du montant annuel des amendes de police au regard des projets d'aménagement déposés par les communes de moins de 10 000 habitants ayant un intérêt en termes de circulation routière notamment au sens de l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans ce cadre pour les opérations de signalisation qui seront réalisées par le SYDEV pour le compte de la commune en 2021.

Vu la délibération N°2021-05-05 actant de la réalisation d'une opération de signalisation lumineuse -rue de la forêt consistant en la pose d'un panneau lumineux traversée de piétons,

Vu la délibération N°2021-05-04 actant de la réalisation d'une opération de signalisation lumineuse consistant à l'achat d'un radar mobile,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre des amendes de police pour les deux opérations de signalisations visées,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

~~~~~

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 AU TITRE DU SOUTIEN A LA FORMATION**  
**DE 6 FOUGEREENS - URMA VENDEE- (2021-05-09BIS)**

*Annule et remplace la délibération N°2021-05-09 pour erreur matérielle*

*M. BRIAU Stéphane sort de la salle et ne prend part ni à la discussion ni au vote.*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire-Vendée- (URMA Vendée) à La Roche sur Yon.

L'établissement souhaite bénéficier d'une contribution d'aide à la formation d'un montant de 92€ par apprenti pour soutenir la formation initiale de ses élèves.

Monsieur le Maire précise que pour l'année scolaire 2020-2021, 6 apprentis de cet établissement sont domiciliés à Fougeré.

Il rappelle que le Conseil Municipal a déjà accordé en 2021 des subventions à des établissements formant des apprentis et que le montant fixé était de 65€ par jeunes.

**Discussion :**

*M. GUILLEMARD revient sur le montant par élève de 65 € proposé par M. le Maire alors que l'URMA demande 92 € alors que le Conseil vient de voter des travaux d'éclairage pour un montant de 30 000€. Il estime que, pour de la formation des jeunes, ce montant pourrait être supérieur.*

*M. le Maire dit que, par équité, il propose pour cette année de s'aligner sur le montant par élève déjà attribué par le Conseil Municipal à deux établissements. Il précise ce montant de 65€ est celui demandé par le premier établissement qui*

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021

*avait fait une demande de subvention et que, dans la demande de subvention du 2<sup>ème</sup> établissement aucun montant n'était précisé.*

*M. GUILLEMARD aimerait que la commune « fasse un effort ».*

*M. le Maire propose que cette somme soit peut être revue l'année prochaine mais maintient sa proposition de 65€ pour cette année par soucis d'équité.*

*Pour Benoit ROUX ce montant est déjà conséquent pour une commune de la taille de Fougeré et il souligne le fait que cette dépense n'est pas obligatoire pour les communes.*

*Pour Mme DELAUNAY, la connaissance de cette base de 92€ pourra servir à revaloriser peut-être l'année prochaine la subvention.*

Afin de soutenir et d'encourager l'apprentissage,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR), le Conseil Municipal décide :**

**D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 390 € à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire-Vendée- située à La Roche sur Yon pour l'année 2021.**

-----

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25

-----

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

-----

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 4 mai 2021

N°	Titre des délibérations
2021-05-01	CRÉATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
2021-05-02	DELIBERATION AUTORISANT LA REVALORISATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE
2021-05-03	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-ECL-003 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE - RUE DES ROSES -
2021-05-04	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-SL-0016 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION DE SIGNALISATION LUMINEUSE - ACHAT D'UN RADAR MOBILE -
2021-05-05	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION N° 2021-SL-0017 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION DE SIGNALISATION LUMINEUSE -RUE DE LA FORET- Pose panneau lumineux traversée de piétons
2021-05-06	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PASSAGE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION DU SENTIER « CHEMIN DES CHATAIGNIERS »
2021-05-07	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE CADASTRE ZD273 POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI BUS POUR LES SCOLAIRES
2021-05-08	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
2021-05-09 Bis	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 AU TITRE DU SOUTIEN A LA FORMATION DE 6 FOUGEREENS - URMA VENDEE-